



Ville d'Esch-sur-Alzette  
**Secrétariat**

Date de l'annonce publique de la séance:  
03.12.2009

Date de la convocation des conseillers :  
03.12.2009

point de l'ordre du jour no:  
18-04

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance publique du 11 décembre 2009

**Présents:** Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Tonnar, échevins, Hannen, Jaerling, Hildgen, Knaff, Zwally, Weidig, Baum, conseillers, Clement, secrétaire communal.

**Absents :** Spautz, échevin, Maroldt, Snel, Roller, Huss, Codello, Becker, conseillers communaux

## Le Conseil Communal;

### **Objet: Acquisition d'un terrain de la S.A. M-F LUX**

Vu l'acte d'acquisition administratif du 17 novembre 2009 entre l'Administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette d'une part et la société M-F LUX S.A. d'autre part, aux termes duquel la Ville d'Esch-sur-Alzette acquiert un terrain sis au lieu-dit « rue de Belvaux », inscrit au cadastre de la Ville d'Esch-sur-Alzette, dans la section A d'Esch/Nord sous le n°2550/17324, d'une contenance de 2 a 68 ca ;

Considérant que cette acquisition se fait au prix de 26.800,- EUR ;

Considérant que l'acquisition est faite pour pouvoir réaliser une maison-relais près de l'école du Brouch ;

Considérant que l'acquisition est donc réalisée dans un but d'utilité publique ;

Vu le plan de situation ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**a p p r o u v e à l'unanimité**

l'acte d'acquisition précité.

En séance

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 19/12/2009.  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire communal,

Suivent les signatures

Le bourgmestre,